



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 NOUVELLE COMMUNE DE BORNEL



TABLE DES MATIERES

P 2 Préambule

P 4 Loi de finance

P 5 Evolution de la population

P 6 Situation collectivité

P 11 Recettes d'Investissement

P 12 Dépenses d'Investissement

P 13 Recettes de Fonctionnement

P 15 Dépenses de Fonctionnement

P 9 Principaux investissements 2022

P 9 Orientations 2023

Préambule

Dans un souci de transparence et d'information de l'ensemble des élus municipaux, la loi prévoit l'organisation d'un débat public dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet aux élu·e·s de débattre des orientations qui préfigurent les priorités qui seront intégrées dans le budget primitif, de s'informer, de s'exprimer sur la situation financière de la ville et sur ses évolutions futures, tout en tenant compte des nombreux paramètres qui influenceront sur son devenir.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a renforcé les obligations d'information incombant aux assemblées locales.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée par son article 7, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce rapport, les dispositions imposent à l'exécutif d'une collectivité territoriale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les grandes orientations budgétaires, un état de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses.

En outre, l'article 13 de la loi de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel.

LOI DE FINANCE

Les finances des collectivités locales :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2023. Les sénateurs, ont défendu, sans succès, son indexation sur l'inflation.

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutiendra notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Dans le cadre du second "plan covoiturage" de l'État, 50 millions d'euros du fonds vert seront versés en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires...) et 50 autres millions cofinanceront à hauteur de 50% les incitations financières accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité.

Une aide exceptionnelle de 300 millions d'euros a été ajoutée par le gouvernement en faveur des collectivités qui organisent des transports publics, dont 200 millions pour Ile-de-France Mobilités (afin d'éviter une hausse de 20%, voire 33% du passe Navigo).

Pour favoriser les locations à l'année dans les zones touristiques en faveur des locaux et des travailleurs, le PLF étend le nombre de communes autorisées à majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et celle sur les logements vacants. Le périmètre des "zones tendues" concernera près de 4 000 nouvelles communes, dont la liste sera fixée par décret.

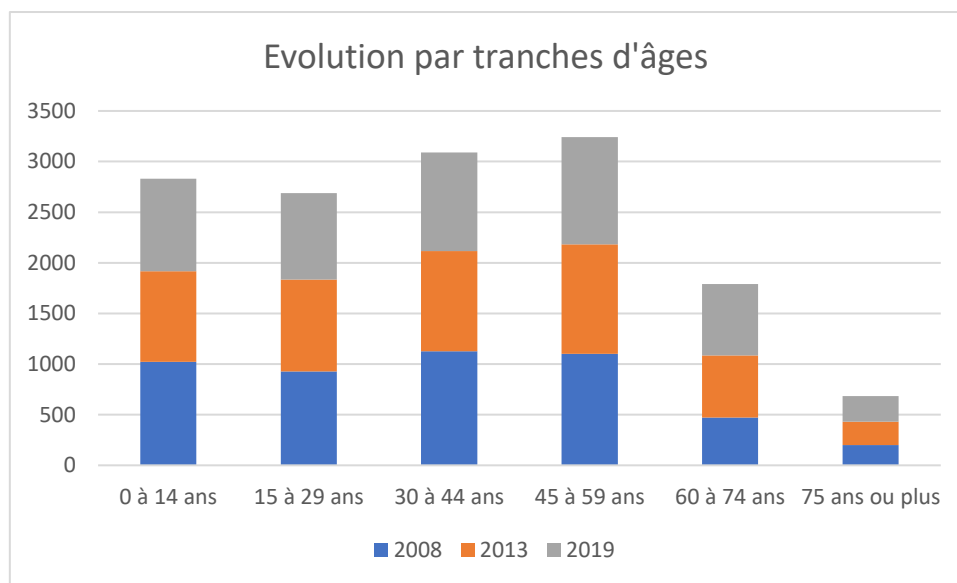
Les maires pourront compter, pour boucler leurs budgets locaux 2023, sur la revalorisation forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives cadastrales. Ces fameuses valeurs locatives constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

LA NOUVELLE COMMUNE DE BORNEL

Evolution de la population – Source INSEE

	2008	2013	2019
0 à 14 ans	1021	896	914
15 à 29 ans	926	908	854
30 à 44 ans	1128	987	976
45 à 59 ans	1101	1081	1061
60 à 74 ans	471	615	704
75 ans ou plus	199	231	255
Total	4846	4718	4764

Chiffre 2022 = 4844 habitants



SITUATION COLLECTIVITE

Compte caisse 515 au 31/12/2022 = 3 043 580.72€

Prévision du résultat global 2022 *

**avant pointage exercice 2022 Ordonnateur/comptable public*

Solde d'exécution de fonctionnement	
Titres émis sur l'exercice	3 322 410.92 €
dont recettes rattachées	- €
Mandats émis sur l'exercice	3 574 256.82 €
dont dépenses rattachées	136 681.45 €
Solde d'exécution de l'exercice (titres-mandats)	- 251 845.90 €
Résultat antérieur reporté 002	
Dépenses	
Recettes	2 333 591.04 €
Solde d'exécution de Fonctionnement cumulé (1)	2 081 745.14 €
Solde d'exécution d'investissement	
Titres émis sur l'exercice	506 316.30 €
Mandats émis sur l'exercice	501 193.97 €
Solde d'exécution de l'exercice (titres - mandats)	5 122.33 €
Résultat antérieur reporté 001	
Dépenses	- €
Recettes	489 241.43 €
Solde d'exécution d'investissement cumulé (2)	494 363.76 €
Solde des Restes à Réaliser d'Investissement	
RAR Recettes	121 043.00 €
RAR Dépenses	472 865.76 €
Solde des restes à réaliser (3)	- 351 822.76 €
Résultat de la section d'investissement corrigé des RAR	
Solde d'exécution cumulé	494 363.76 €
Solde des RAR	- 351 822.76 €
Solde net d'investissement	142 541.00 €
Résultat global	
(1) + (2) + (3)	2 224 286.14 €

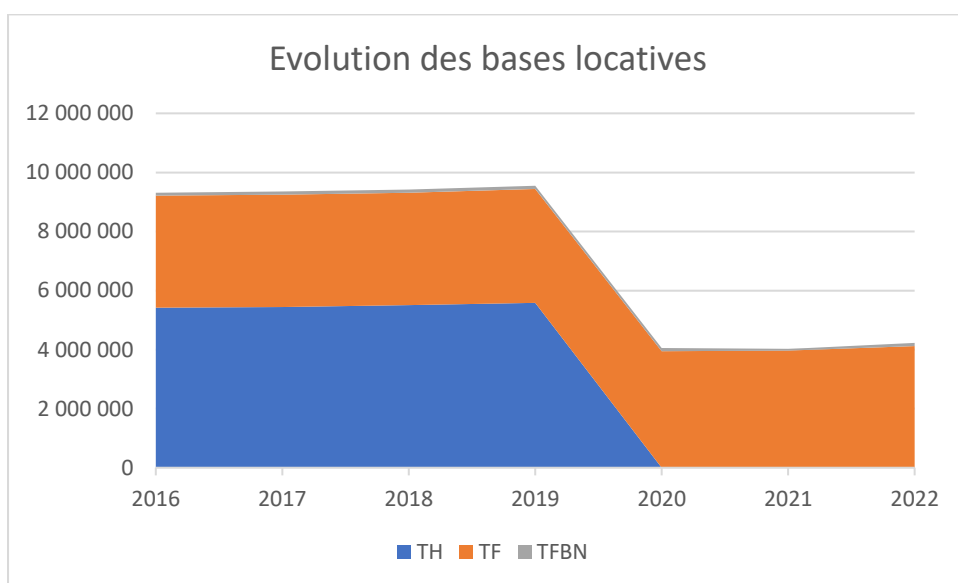
EVOLUTION DES BASES LOCATIVES

Fiscalité

Données FDL Etats 1259

BASES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH	5 417 000	5 441 000	5 511 000	5 584 000			
TF	3 792 000	3 811 000	3 797 000	3 855 000	3 945 000	3 970 000	4 116 000
TFBN	105 900	105 900	106 800	109 100	111 700	56 403	114 700

Graphique



TAUX VOTES

Taxe d'habitation 12.49%

Taxes foncières 24.06% jusqu'en 2021

Taxes foncières = 45.6% à partir de 2022

L'exercice 2021 a marqué la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation pour les collectivités. Cette réforme s'est traduite pour le bloc communal (communes + EPCI) par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ne subsiste désormais que la TH sur les résidences secondaires.

Il est à noter que la TH a été supprimée dès 2020 pour 80% des ménages et que les 20% restant acquitteront encore une TH résiduelle en 2022 (dégrevée à hauteur de 65%). En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En contrepartie de la disparition de cette ressource, les communes se sont vu transférer le produit de foncier bâti du département.

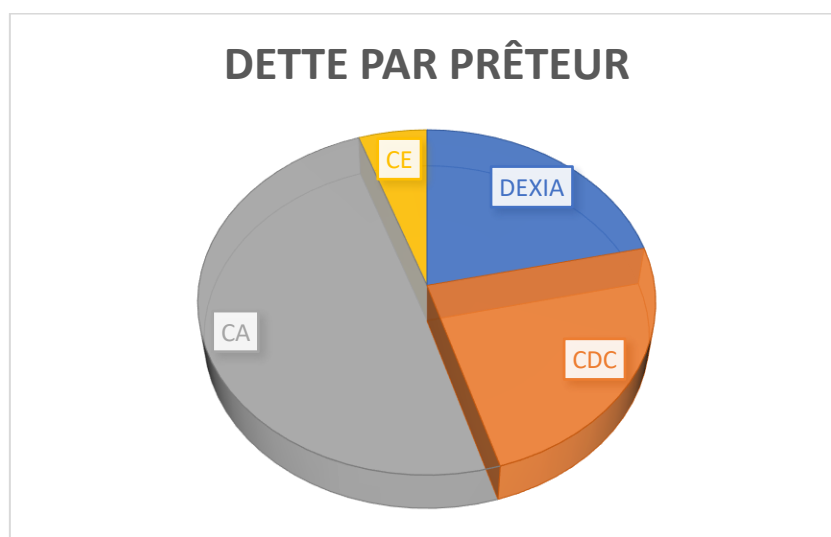
DETTE

Liste des emprunts

Date d'obtention	organismes	capital origine	capital restant dû 31/12/22	Annuité capital	Annuité intérêts
29/02/2004	DEXIA	234 898,03 €	96 932,54 €	11 302,16 €	5 498,32 €
01/03/2004	DEXIA	298 673,53 €	107 048,25 €	15 024,98 €	6 018,21 €
22/05/2010	DEXIA	93 750,00 €	19 921,26 €	6 910,79 €	608,77 €
22/05/2010	DEXIA	281 250,00 €	63 581,82 €	21 598,32 €	2 800,24 €
09/01/2013	CAISSE DEPOTS ET CONS	800 000,00 €	376 058,78 €	54 666,53 €	16 884,43 €
23/07/2015	CREDIT AGRICOLE	1 350 000,00 €	743 522,84 €	88 500,35 €	14 621,01 €
01/01/2016	CREDIT AGRICOLE	96 082,32 €	35 160,21 €	9 716,02 €	1 525,10 €
20/01/2016	CAISSE D EPARGNE	116 877,31 €	83 685,06 €	5 506,93 €	4 727,18 €
20/01/2016	DEXIA	102 562,44 €	50 386,98 €	8 633,48 €	3 069,06 €
		3 374 093,63 €	1 576 297,74 €	221 859,56 €	55 752,32 €

Répartition par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
DEXIA	337 870,85 €	21,43%
CDC	376 058,78 €	26,09%
CA	778 683,05 €	47,17%
CE	83 685,06 €	5,31%
	1 576 297,74 €	100,00%

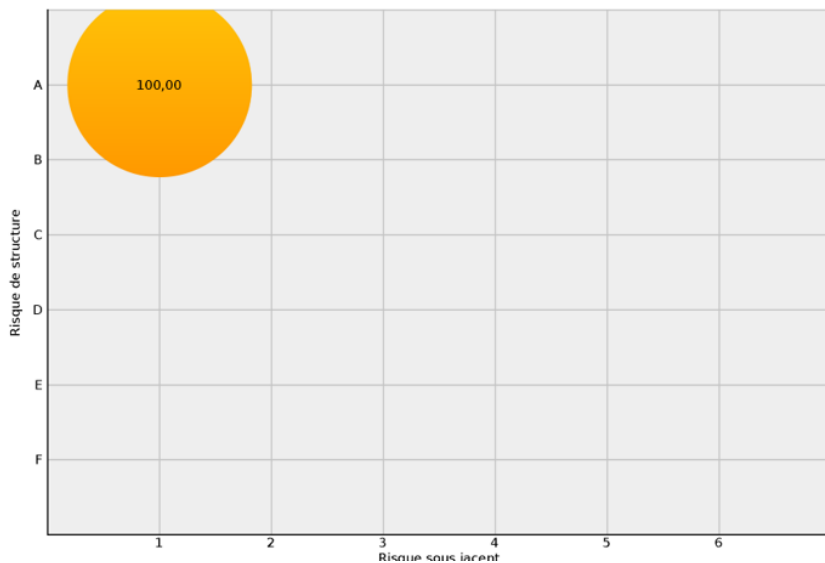


La dette est diversifiée et répartie entre plusieurs établissements bancaires, même si le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et consignations ont un poids plus important.

Dettes selon la charte de bonne conduite

La dette est entièrement sécurisée, 100% des produits sont catégorisés A1 selon la charte Gissler, soit la cotation la plus sécurisée.

Risque faible



Risque élevé

Echéancier pluriannuel de la Dette

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
58	Divers investissement 2001	21 043.19	21 043.19	21 043.19	21 043.19	21 043.19	21 043.19	0.00	0.00	0.00	0.00
61	Investissement années 03-04	16 800.48	16 800.48	16 800.48	16 800.48	16 800.48	16 800.48	16 800.48	0.00	0.00	0.00
63	PLAN DE RELANCE BTP 2009	7 519.56	7 519.56	5 639.67	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
64	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2010	24 398.56	24 398.56	18 298.92	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	INVESTISSEMENT 2012	71 550.96	71 550.96	71 550.96	71 550.96	71 550.96	71 550.96	0.00	0.00	0.00	0.00
66	TRAVAUX VOIRIES 2015 EMPRUNT 3642692G	103 121.36	103 121.36	103 121.36	103 121.36	103 121.36	103 121.36	103 121.36	77 341.02	0.00	0.00
68	FOSSEUSE ACQUISITION TERRAIN ROLLET	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11
71	ANSERVILLE FINANCEMENT DES	11 702.54	11 702.54	11 702.54	11 702.54	11 702.54	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
72	ANS CONSTRUCTION MAISON LOCATIVE	11 241.12	11 241.12	11 241.12	3 747.53	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total budget COMMUNE DE BORNEL		277 611.88	277 611.88	269 632.35	238 200.17	234 452.64	222 750.12	130 155.95	87 575.13	10 234.11	10 234.11

Emprunts garantis

A ce stade, la nouvelle commune n'a pas garanti d'emprunts.

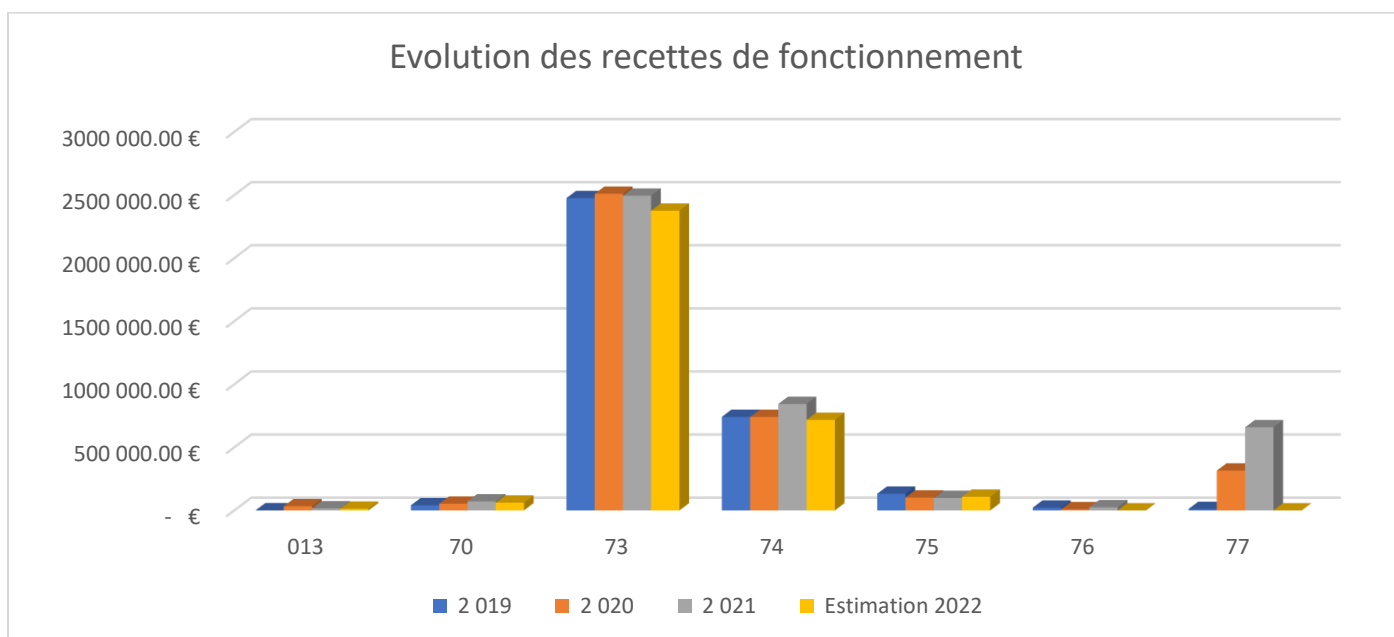
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Données par chapitres

	2 019	2 020	2 021	Estimation 2022	LIBELLE CHAPITRE
013	486.41 €	33 230.61 €	16 369.08 €	13 303.94 €	ATTENUATIONS DE CHARGES
70	40 703.59 €	52 852.99 €	71 698.02 €	61 664.23 €	PRODUITS DE SERVICES DOMAINE ET VENTE DIVERSES
73	2 475 215.10 €	2 508 877.65 €	2 494 176.17 €	2 375 100.50 €	IMPOTS ET TAXES
74	741 245.77 €	740 792.71 €	843 692.51 €	716 878.72 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
75	131 897.16 €	102 052.53 €	98 537.81 €	107 985.77 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
76	21 994.12 €	9 000.00 €	24 973.21 €	1.97 €	PRODUITS FINANCIERS
77	10 981.05 €	315 474.55 €	658 779.85 €	- €	PRODUITS EXCEPTIONNELS
TOTAL	3 424 542.20 €	3 762 281.04 €	4 208 226.65 €	3 274 935.13 €	

*Estimation exercice 2022 avant pointage Ordonnateur/comptable public

Graphique



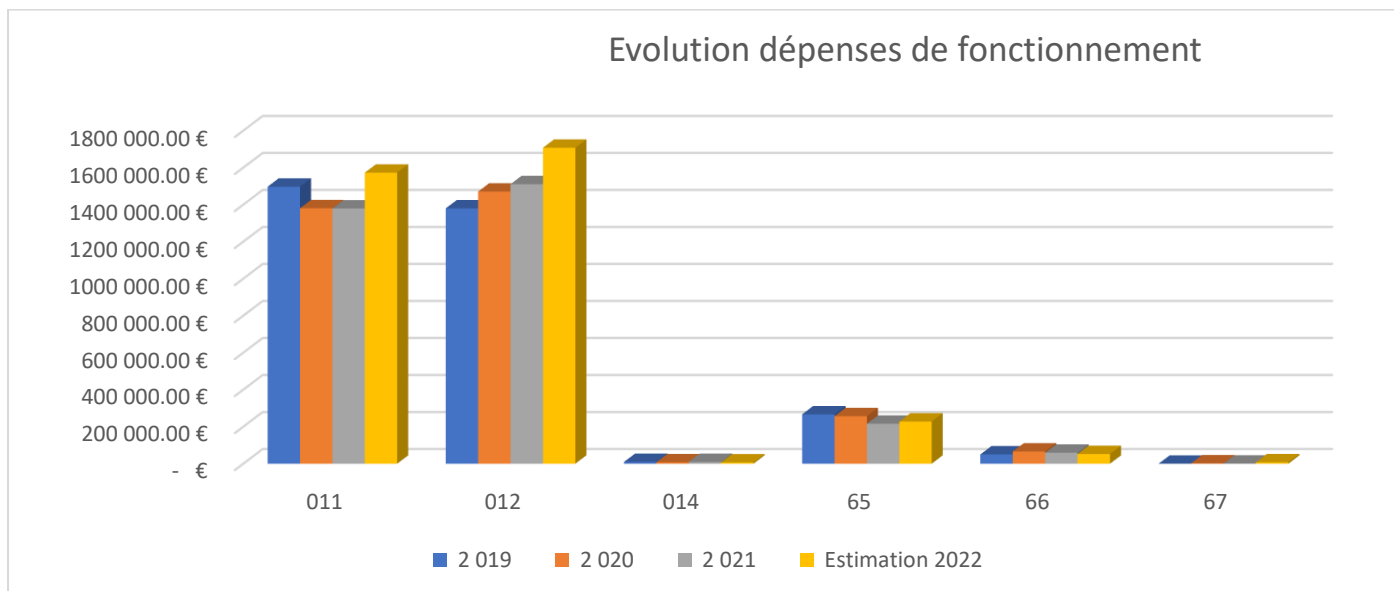
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Données par chapitres

	2 019	2 020	2 021	Estimation 2022	LIBELLE CHAPITRE
011	1 496 943.05 €	1 380 365.40 €	1 378 957.47 €	1 572 761.43 €	CHARGES A CARACTERE GENERAL
012	1 379 986.28 €	1 470 539.77 €	1 510 904.53 €	1 707 135.82 €	CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES
014	9 274.00 €	7 760.00 €	9 789.00 €	7 106.00 €	ATTENUATIONS DE PRODUITS
65	266 582.98 €	256 634.84 €	215 702.10 €	227 808.44 €	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
66	50 150.53 €	65 903.56 €	59 092.83 €	52 055.13 €	CHARGES FINANCIERES
67	- €	1 721.43 €	635.00 €	7 390.00 €	CHARGES EXCEPTIONNELLES
TOTAL	3 204 955.84 €	3 184 945.00 €	3 175 080.93 €	3 574 256.82 €	

*Estimation exercice 2022 avant pointage Ordonnateur/comptable public

Graphique



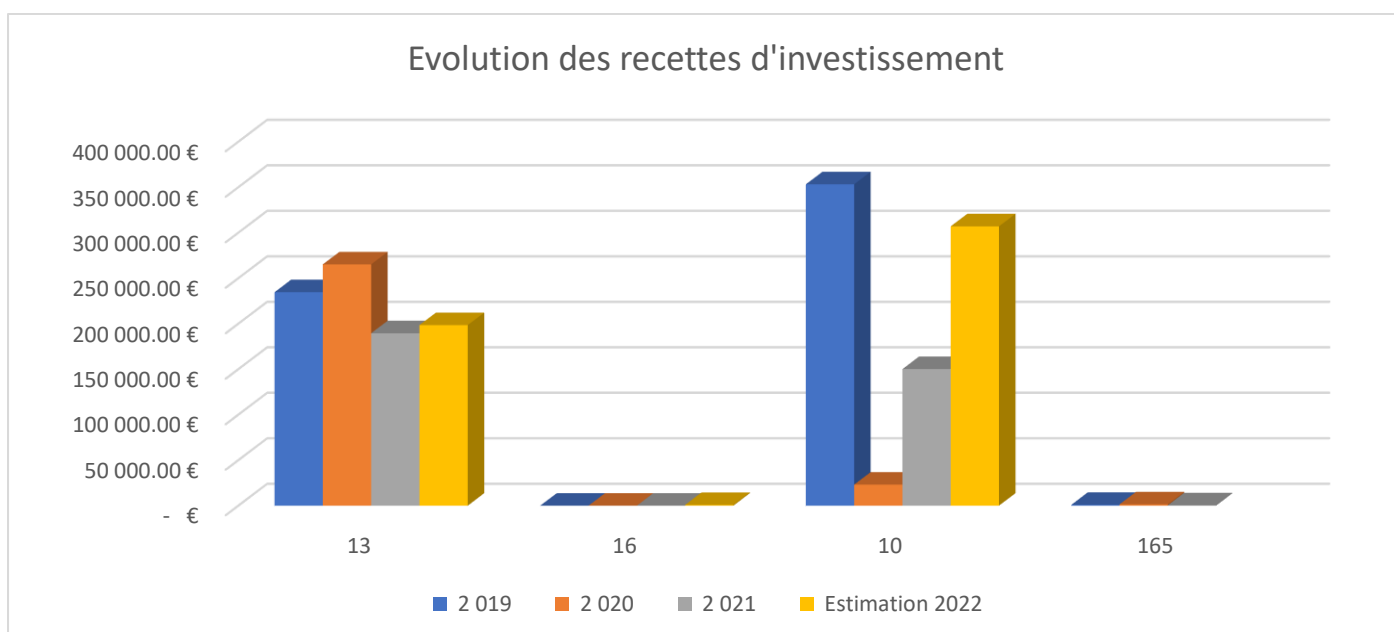
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Données par chapitres

	2 019	2 020	2 021	Estimation 2022	LIBELLE CHAPITRE
13	234 622.65 €	265 196.65 €	189 505.15 €	198 467.25 €	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT
16	- €	- €	- €	822.00 €	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
10	353 194.12 €	23 096.70 €	150 129.10 €	307 027.05 €	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES
165	900.00 €	1 415.00 €	406.00 €		DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS
TOTAL	588 716.77 €	289 708.35 €	340 040.25 €	506 316.30 €	

*Estimation exercice 2022 avant pointage Ordonnateur/comptable public

Graphique



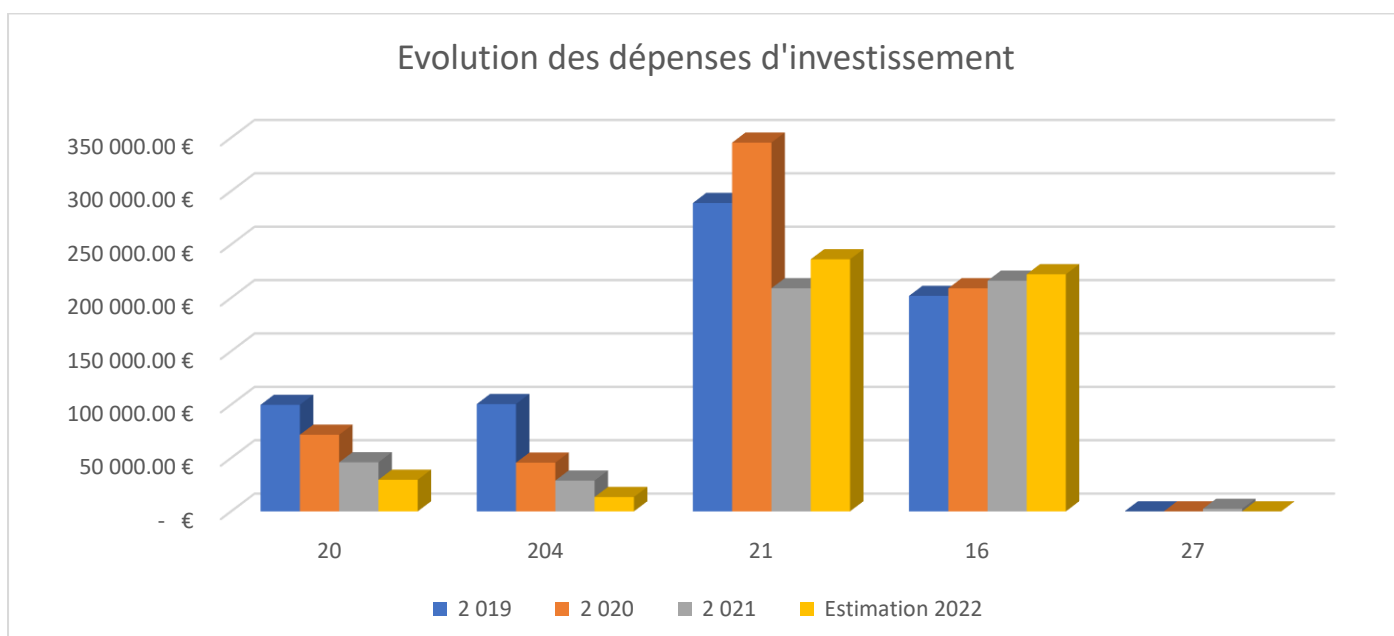
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Données par chapitres

	2 019	2 020	2 021	Estimation 2022	LIBELLE CHAPITRE
20	99 757.20 €	71 751.00 €	45 977.28 €	29 593.92 €	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
204	100 505.87 €	45 600.48 €	28 847.92 €	13 420.59 €	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES
21	288 849.80 €	345 378.47 €	208 983.70 €	236 087.61 €	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
16	201 840.81 €	208 974.05 €	216 046.77 €	222 091.85 €	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
27	- €	- €	2 400.00 €	- €	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES
TOTAL	692 972.68 €	673 724.00 €	502 255.67 €	501 193.97 €	

*Estimation exercice 2022 avant pointage Ordonnateur/comptable public

Graphique



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2022 :

- Four à la cantine de Fosseuse,
- Porte métallique à la chaufferie de l'école de Fosseuse,
- Dalle béton pour la pose d'abris de jardin école maternelle de Bornel,
- Travaux à la rotonde à l'école primaire de Bornel,
- Signalisations aux passages des écoles sur les 3 secteurs,
- Alarme à incendie à l'école de Fosseuse
- Baie de brassage informatique vidéo à la mairie,
- Radar porte automatique mairie
- Terminaux lecteurs badgeuse
- Onduleur serveur mairie
- Radians au gymnase du collège
- Buts rabattables pour le football de Bornel
- Installation d'une chaudière à la police municipale,
- Ordinateurs police municipale
- Porte coulissante du local de stockage à la salle Cresseveur
- Réfection de la couverture et étanchéité à la mairie d'Anserville
- Jeux / balançoire à Fosseuse
- Jeux / tourniquet à Anserville
- Ordinateurs pour la Médiathèque

ORIENTATIONS 2023

projets d'investissements 2023	devis estimatif	subventions	observations
Alarme école Van Gogh	28 039.00 €		
Alarme maternelle de Bornel			
Climatisation Olivier Métra	94 080.00 €	57 230.00 €	DETR ET CDPT
Limiteur de bruit Olivier Métra	4 464.00 €		
Voirie du Pont Saint Jacques	380 718.00 €		
Voirie Esches-Fosseuse			50% Esches/bornel
Parking Cresseveur	190 479.00 €		
Liaison voirie ZI Outreville collège	61 770.00 €		
Rénovation de l'éclairage Cresseveur	16 280.00 €		
Eclairage du stade de Fosseuse	5 000.00 €		
Eclairage du stade de Bornel			
Eclairage du terrain de boules			
Eclairage du terrain de tennis			
Chaudière de la mairie			
Matériels médiathèque	5 000.00 €		
Moteur cloche de l'église	3 774.00 €		
Achat de panneaux de signalisation			
Panneaux vitrines cimetières			
Véhicule de police	30 000.00 €		
Véhicule utilitaire services techniques			
Borne d'affichage accueil			
Total	819 604.00 €	57 230.00 €	